

DES FORMATIONS MARCHANDES

Bachelor : mode d'emploi

→ par Pierre Chantelot, secrétaire national

Le bachelor, qui s'est développé ces dernières années en France dans un contexte de sous-financement de l'ESR public, existe désormais dans de nombreuses disciplines, la plupart du temps à des prix prohibitifs. Sa reconnaissance par l'État risque de dégrader un peu plus la qualité de l'offre de licence.

La ministre Frédérique Vidal vient de saisir deux présidents d'université, Jacques Biot et Patrick Lévy, de la question de la reconnaissance des bachelors au grade de licence, lequel est une condition nécessaire de l'accès au cycle master. Il s'agit de proposer « des pistes pour définir un dispositif d'évaluation » des bachelors et d'« examiner les conditions de délivrance d'un grade de licence qui pourrait permettre à certains de ces diplômés d'établissement de gagner en visibilité et en attractivité ».

Il ne faut pas confondre le baccalauréat français, qui sanctionne la fin du cycle secondaire et dont l'équivalent américain est le *high school diploma*, parfois aussi appelé *general education diploma*, avec le *bachelor*.

Présent depuis de nombreuses années dans le monde anglo-américain, le bachelor a été introduit dans toute l'Europe par la réforme BMD (*bachelor's master's doctorate system*), sauf en France et au Portugal où les termes « licence » et « licenciado » ont été choisis (LMD).

Le *baccalaureate* ou *bachelor's degree*, *bachelor* ou encore simplement *degree*, est un grade sanctionnant les trois ou quatre premières années universitaires. Il se prépare dans une université (*Four-years college*) et clôture le premier cycle des études supérieures (cycle *undergraduate*). Il est, pour faire simple, l'équivalent, dans le système universitaire états-unien, de notre licence (bac+3). Les *bachelor's degrees* se présentent sous deux formes : le *bachelor of arts*

et le *bachelor of science*, selon qu'ils sont plutôt tournés vers les sciences humaines ou les sciences exactes.

LES BACHELORS SE DÉVELOPPENT EN FRANCE

Encore inconnu il y a quelques années, le bachelor a été, à l'initiative des écoles de management et de commerce, toujours à la recherche de marchandisation de titres dans un environnement de forte poussée démographique étudiante et de désengagement de l'État envers le service public de l'ESR.

Le prix de ces formations peut atteindre 14 000 euros/an (comme pour le bachelor d'études supérieures en commerce et entrepreneuriat de l'ESCP Europe – Sup de co Paris – qui appartient à la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris-Île-de-France). Il faut noter que certains bachelors sont au prix légal des droits d'inscription de licence (170 euros), notamment dans des secteurs de formation émergents, sans offre publique de formation, ou pour attirer des nouveaux publics dans des formations supérieures.

Le bachelor se décline désormais dans les domaines du management, du marketing, de la gestion, de la finance mais aussi de la communication, des arts, du tourisme, de l'hôtellerie ou encore des sciences et technologies. C'est notamment le cas à Polytechnique, école publique dépendant du ministère des Armées, qui a fait accréditer un diplôme accessible aux seuls étudiants étrangers et enseigné en anglais.

Les bachelors sont des diplômes d'établissement et doivent être autofinancés. Ils se sont développés dans les établissements privés et publics en étant autofinancés par les frais d'inscription ou par des financements privés. Ils peuvent sélectionner les bacheliers selon leurs propres critères et cer-

tains choisissent de ne pas apparaître dans Parcoursup. Ils ne sont régis par aucun cadrage national, que ce soit en contenu de formation ou en « qualité » des enseignants.

DE PLUS EN PLUS D'ÉCOLES SOUHAITENT CRÉER LEUR BACHELOR AVEC RECONNAISSANCE AU GRADE DE LICENCE

Cela vise-t-il parfois à remédier à la tradition française de ne pas délivrer de diplôme intermédiaire à bac+2 ou bac+3 pour certaines formations (écoles d'ingénieurs, architecture, médecine, tourisme...)? Certaines de ces formations

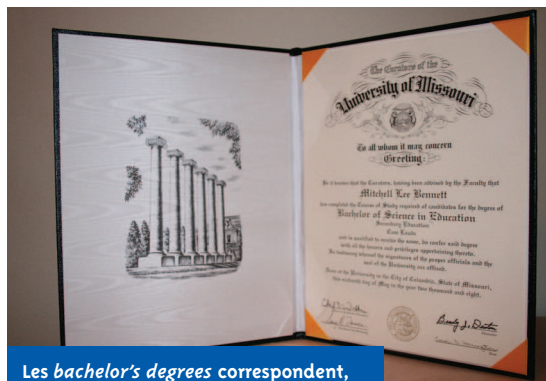
ont évolué ou vont évoluer et proposer des diplômes nationaux de licence ou donnant le grade de licence, ce qui est une tout autre démarche.

Dans un contexte de sous-financement de l'ESR public par l'État, la reconnaissance par ce dernier de ces formations marchandes risque d'accélérer en parallèle la dégradation

de la qualité de l'offre de licence et sa dérégulation. La reconnaissance du bachelor participerait en outre à la généralisation de l'augmentation des droits d'inscription dans les établissements publics et à la mise en concurrence au sein d'un même établissement entre les formations marchandes et les formations « quasi » gratuites. De plus, « l'achat » du bachelor permettrait la poursuite d'études en cycle master sans les garanties qu'apporte le diplôme de licence.

La reconnaissance du grade de licence pour le bachelor ne pourrait s'envisager qu'au cas par cas, pour des formations d'EPSCP, pratiquant des droits d'inscription au moins égaux à ceux de la licence, sous couvert d'une évaluation par le HCERES satisfaisant au cadre national des formations (CNF) et à la nomenclature des 45 mentions de licence. ●

Les bachelors ne sont régis par aucun cadrage national, que ce soit en contenu de formation ou en « qualité » des enseignants.



© Michl Bennett/Flickr

Les *bachelor's degrees* correspondent, aux États-Unis, à notre licence (bac+3).